

*nos
recherches
changent
le monde*

**AU SERVICE D'UNE
COMMUNAUTÉ
DYNAMIQUE**

**RAPPORT ANNUEL DE
GESTION 2003-2004**

**FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE
SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE**

JUILLET 2004

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 

table des matières

le message de la présidente-directrice générale	5
la déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	7
le Fonds et son environnement	9
les faits saillants 2003-2004	13
les résultats 2003-2004	15
renouveler l'environnement de soutien à la recherche et à la recherche-crédation	19
contribuer à la cohésion du système de recherche et d'innovation sociale et culturelle	29
promouvoir l'intégrité du processus d'évaluation et l'éthique de la recherche	33
offrir une structure organisationnelle efficace et transparente	35
états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004	39
annexes	53

Le message de la présidente-directrice générale

Plus que toutes autres, l'année 2003-2004 aura été celle où l'importance d'inscrire la recherche en général et celle en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres sur la place publique s'est avérée cruciale. Les retombées de la recherche québécoise sont multiples, revêtent plusieurs formes, empruntent plusieurs canaux. Leur impact est parfois très visible, souvent diffus, néanmoins toujours essentiel. Par sa présence, ses programmes et son souci de travailler à bâtir le Québec de demain, le Fonds Société et Culture a voulu assumer son rôle d'acteur significatif du système québécois de recherche et d'innovation.

L'année 2003-2004 représente une étape importante dans la courte existence du Fonds Société et Culture puisqu'elle marque l'aboutissement du renouvellement de la programmation, principal levier d'action du Fonds. Une nouvelle architecture de programmation donc, fondée sur la complémentarité et guidée par le souci d'accueillir la diversité des pratiques et traditions de recherche dans l'ensemble des domaines qui relèvent de la mission du Fonds. Des abandons, des révisions, des bonifications, des aménagements et une nouveauté attendue, la refonte du soutien aux équipes de recherche.

Au-delà de la rationalisation de la programmation, le bilan des réalisations est très satisfaisant, tant au niveau de l'optimisation du cycle des opérations et des processus de gestion que des stratégies de mise en valeur de la recherche et des activités de liaison avec la communauté scientifique et les partenaires. L'intérêt grandissant manifesté par des partenaires pour s'associer au Fonds dans le cadre d'initiatives concertées ou de programmes conjoints témoigne à la fois de la valeur ajoutée de nos processus de gestion et du formidable potentiel de valorisation des retombées de la recherche que permettent les activités du Fonds.

L'exercice 2003-2004, c'est aussi la rencontre de conjonctures multiples : une demande en hausse, des engagements importants, un contexte de coupures. Cette année s'est en effet avérée singulière à plusieurs égards. Suite à l'annonce de la coupure de 7 p. 100 dans les crédits du Fonds après l'adoption du budget et du plan d'action en début d'année, la planification budgétaire fut au cœur des priorités de gestion. L'augmentation de la demande aux concours de l'automne 2003 a représenté non seulement une charge de travail importante à effectifs constants, mais un défi sans précédent de maintien des priorités stratégiques du conseil d'administration et d'équité envers les différentes cohortes de chercheurs et d'étudiants.

Tout en préservant au maximum les acquis, j'entends continuer à donner priorité aux actions du Fonds et à offrir une programmation qui s'adapte à l'évolution des pratiques et de l'environnement de recherche qui tiennent compte des préoccupations de la clientèle du Fonds et de ses partenaires, et qui s'inscrivent en complémentarité avec l'offre fédérale. Le dynamisme, la vitalité et l'accroissement de la clientèle du Fonds poseront assurément des défis importants au cours des prochaines années. Nous sommes tous conviés à faire la promotion de l'importance de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres et la démonstration de ses retombées pour notre collectivité en particulier et pour la société du savoir plus largement.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Louise Dandurand

La déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents. Les pages suivantes donnent une fidèle description de la mission, des mandats et des orientations stratégiques du Fonds. Y sont par ailleurs présentés les objectifs, les indicateurs et les résultats obtenus, basés sur des données exactes et fiables.

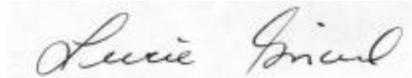
À ma connaissance, les données rapportées ci-après, de même que les contrôles qui leurs sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2004.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Louise Dandurand', written over a horizontal line.

Louise Dandurand

La vice-présidente de l'administration et de l'information,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lucie Girard', written over a horizontal line.

Lucie Girard

Le fonds et son environnement

MISSION

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture a pour mission de soutenir et de promouvoir la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs dans les secteurs des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres. Le Fonds établit également les partenariats nécessaires à l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales. Sa raison d'être est de contribuer à faire du

Québec une véritable société du savoir reconnue pour l'excellence de ses chercheurs et la qualité de ses réalisations en recherche.

Le principal levier d'intervention du Fonds est l'offre de bourses et de subventions qui apportent un soutien financier aux étudiants et aux chercheurs dont les travaux s'inscrivent dans les 13 grands domaines cartographiant les sciences sociales et humaines, les arts et les lettres.

DOMAINES DE RECHERCHE

Le champ de responsabilité du Fonds Société et Culture renvoie à treize grands domaines de recherche : Arts, littérature et société / Cultures, religions et civilisations / Création artistique et littéraire / Développement et fonctionnement des personnes et des communautés, et vie sociale / Économie, emploi et marchés / Éducation, savoirs et compétences / Enjeux fondamentaux et finalités de la vie humaine / Gestion des organisations / Langues et langage / Médias, communications et information / Milieux de vie, aménagement et appropriation de l'espace humain / Nature, transformation et gouvernance de la société et des institutions / Relations internationales et développement

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Louise Dandurand, présidente-directrice générale, Fonds Société et Culture ; Mme Johanne Archambault, professeure associée et coordonnatrice, CLSC de la Région sherbrookoise ; Mme Marie-Andrée Beudet, professeure au département des littératures, Université Laval ; M. Richard Cloutier, professeur à l'École de psychologie, Université Laval ; Mme Louise Gaudreau, vice-doyenne à la recherche de la Faculté des Sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal ; M. Pierre-André Julien, professeur au département des sciences administratives, gestion des affaires et commerce, Université du Québec à Trois-Rivières ; Mme Marie-Claude Ladouceur, étudiante, Université de Sherbrooke ; M. Jack Nathan Lightstone, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Université

Concordia ; Mme Mireille Mathieu, présidente-directrice générale, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales ; M. Jean-François Moreau, professeur au département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi ; M. Alain Noël, professeur au département de science politique, Université de Montréal ; Mme Monique Régimbald-Zeiber, professeure à l'École des arts visuels et médiatiques, Université du Québec à Montréal ; M. Jean-Noël Tremblay, directeur général, Campus Notre-Dame-de-Foy ; M. Brian Young, professeur au département d'histoire, Université McGill ; M. Jacques Babin (membre observateur), sous-ministre adjoint, Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

CLIENTÈLES ET PUBLICS CIBLES

La clientèle du Fonds est non seulement diversifiée tant par ses objets de recherche que par ses approches et pratiques, elle est également imposante. Le bassin potentiel de clientèle du Fonds inclut environ 4 200 professeurs-chercheurs universitaires, chercheurs-créeurs et professeurs du réseau collégial et environ 22 000 étudiants de maîtrise, de doctorat et de niveau postdoctoral. Le milieu de l'enseignement supérieur n'est pas uniquement un client du Fonds, il en est également un partenaire. Les chercheurs, les établissements et les gestionnaires sont des partenaires privilégiés

présents dans les relais administratifs, les comités de pairs et les structures de consultation sur les enjeux et la planification du développement du système québécois de recherche et d'innovation. Le Fonds compte également de nombreux partenaires parmi les ministères, les organismes des secteurs publics et parapublics, les groupes sociaux et communautaires qui sont soit partie prenante des projets d'actions concertées gérés par le Fonds, soit impliqués dans des équipes en partenariat soutenues par le Fonds, soit associés à des programmes conjoints.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les grandes tendances démographiques annoncent des changements importants pour notre société. Les régions, les villes, les entreprises et les organisations devront toutes s'adapter à cette nouvelle réalité. Les universités québécoises ne font pas exception et ressentent déjà les premiers contrecoups du changement de garde. Celui-ci se manifeste à travers le renouvellement du corps professoral, en parallèle avec la hausse des effectifs étudiants pour une sixième année consécutive. La relève scientifique, identifiée comme un enjeu prioritaire au début du cycle de planification stratégique 2002-2005, s'inscrit plus que jamais au cœur des priorités du Fonds Société et Culture.

La programmation renouvelée du Fonds a été offerte pour la première fois aux concours de l'automne 2003. On y a observé une hausse spectaculaire de la demande. Les programmes

destinés à la relève ont été particulièrement sollicités : la demande de bourses de 2^e et 3^e cycles a connu un bond de 22 p. 100 comparativement à l'année dernière alors que celle de subventions d'établissement de nouveaux chercheurs et de bourses postdoctorales s'est accrue de 57 p. 100.

L'environnement de la recherche évolue rapidement et de surcroît dans un contexte administratif changeant. L'intensification des efforts de recrutement des universités, l'élargissement des perspectives de carrières académiques, les aspirations des chercheurs résolument présentes dans le profil des nouveaux professeurs, les besoins de main-d'œuvre qualifiée et polyvalente formée dans les disciplines phares des grands secteurs des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres sont autant d'éléments influençant le contexte d'intervention du Fonds.

À cette mouvance stimulante s'ajoutent un certain nombre d'inquiétudes quant à la reconnaissance de l'importance de la recherche dans les secteurs des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres et de défis pour la préservation des acquis du système québécois de recherche et d'innovation dans son ensemble. La recherche et l'innovation en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres sont de plus en plus nécessaires à la compréhension des problématiques sociétales, à l'élaboration d'interventions et de politiques adéquates et au développement économique, social, culturel voire technologique du Québec. L'offre d'un environnement de recherche de qualité et compétitif par rapport aux pratiques nord-américaines et internationales demeure une condition préalable à toute valorisation de la recherche. C'est également un passage obligé pour les établissements universitaires et

collégiaux s'ils entendent attirer et retenir les meilleurs professeurs-chercheurs et les candidats les plus prometteurs.

Au Québec, le Fonds Société et Culture est la première source de financement public de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres. À travers ses programmes de bourse et de subvention, le Fonds soutient financièrement des dizaines de centres et d'équipes, des centaines de projets, des milliers d'étudiants. En termes de structuration, de démarrage de carrières, d'initiatives concertées sur des thèmes d'importance stratégique et de recherches en partenariat, les interventions du Fonds sont uniques et ont une portée significative sur le développement et la consolidation d'une base de recherche dans les domaines des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres.

LES FAITS SAILLANTS 2003-2004

- Investissement de **36,1 millions de dollars** en subventions et de **15,6 millions** en bourses¹
- **Lancement** du programme de soutien aux équipes de recherche
- **Hausse spectaculaire** de la demande de subventions et de bourses aux concours de l'automne 2003
- Lancement de **sept appels d'offres** totalisant **5,3 millions de dollars**
- Soutien financier à :
 - 1 201** étudiants à la maîtrise et au doctorat
 - 84** stagiaires postdoctoraux
 - 25** chercheurs-boursiers
 - 71** projets de recherche innovante et **121** projets menés en équipe, mobilisant au total **929** chercheurs
 - 235** nouveaux chercheurs et **14** nouveaux chercheurs-créateurs dans les universités québécoises
 - 17** équipes en partenariat avec des milieux d'intervention
 - 23** regroupements stratégiques rassemblant **814** chercheurs
 - 12** regroupements de recherche-crédation
 - 6** centres de recherche regroupant **124** chercheurs
 - 6** centres affiliés universitaires
 - 3** instituts universitaires
 - 13** actions concertées menées avec des partenaires privés et publics, sur des thématiques variées, dans des domaines d'importance stratégique pour le Québec
 - 30** revues de recherche et de transfert des connaissances

¹ Ces montants, de même que ceux des tableaux 1 et 2 du présent rapport, diffèrent quelque peu des montants contenus dans les états financiers présentés aux pages 39 à 51, lesquels tiennent compte des remboursements effectués par les bénéficiaires ainsi que de certains ajustements de l'année 2002-2003.

Les résultats 2003-2004

La présente section du rapport fait état des résultats obtenus relativement aux objectifs fixés pour l'exercice 2003-2004. Ces objectifs sont regroupés suivant les axes d'intervention qui servent de fondements aux quatre grandes orientations stratégiques du *plan d'action 2003-2004* du fonds société et culture. D'abord, un coup d'œil sur la portée concrète des investissements du fonds et sur l'équilibre fragile entre l'offre et la demande au cours de cette période.

TABLEAU 1
LE FONDS SOCIÉTÉ ET CULTURE EN QUELQUES CHIFFRES (2003-2004)

Programme	Nombre	Montant
BOURSES		
Soutien à la relève de chercheurs		
Bourses de maîtrise ¹	421	4 203 024 \$
Bourses de doctorat ²	741	8 752 257 \$
Bourses de postdoctorat ³	84	2 087 856 \$
Autres bourses ⁴	47	563 263 \$
Total bourses	1293	15 606 400 \$
SUBVENTIONS		
Soutien à la relève de chercheurs		
Établissement de nouveaux chercheurs (volet individuel)	208	3 425 080 \$
Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs-créateurs	14	216 683 \$
Chercheurs-boursiers	25	966 667 \$
Établissement de nouveaux chercheurs (volet équipe)	5	149 631 \$
Programme stratégique de professeurs-chercheurs (volet démarrage)	17	316 840 \$
Programme stratégique de professeurs-chercheurs (volet salarial) ⁵	28	1 295 000 \$
Transfert de bourses postdoctorales en subventions de démarrage	5	66 250 \$
<i>Sous-total</i>	<i>302</i>	<i>6 436 151 \$</i>

Soutien à l'innovation et à la structuration		
Subvention de fonctionnement des équipes en partenariat avec des milieux d'intervention	17	2 802 000 \$
Centres de recherche	6	861 760 \$
Regroupements stratégiques	23	6 212 450 \$
Appui à la recherche-crédation	12	559 192 \$
Soutien aux équipes de recherche	121	5 975 725 \$
Appui à la recherche innovante	71	2 865 279 \$
Subventions générales de recherche	38	2 232 725 \$
Subventions de recherche évaluative	10	655 257 \$
Programme pour le dégagement d'enseignement de chercheurs de collège	10	143 134 \$
<i>Sous-total</i>	<i>308</i>	<i>22 307 522 \$</i>
Soutien à la recherche dans les domaines d'importance stratégique		
Actions concertées (Subventions et bourses, incluant la part des partenaires) ⁶	75	3 613 810 \$
Programme conjoint avec le MSSS de soutien aux infrastructures de recherche, des instituts et des centres affiliés universitaires	9	1 767 600 \$
Programme conjoint avec le MSSS de subventions à la recherche appliquée à des problématiques sociales avec la Fondation canadienne de recherche sur les services de santé	4	148 358 \$
Programme conjoint avec le FRSQ et le MSSS de centres de recherche interdisciplinaire en réadaptation et en intégration	3	550 000 \$
Programme conjoint CQCS en matière de VIH/SIDA et les autres MTS	3	165 466 \$
Projets spéciaux et autres projets ad hoc	8	128 000 \$
Réseau conjoint - Santé et sécurité au travail	1	25 000 \$
Réseau conjoint - Développement de l'enfant	1	75 000 \$
<i>Sous-total</i>	<i>104</i>	<i>6 473 234 \$</i>
Soutien à la valorisation et à la diffusion de la recherche		
Revue de recherche et de transfert de connaissances ⁷	31	799 078 \$
Subvention d'aide à la diffusion et au transfert de connaissances en milieu de pratique	8	113 490 \$
<i>Sous-total</i>	<i>39</i>	<i>912 568 \$</i>
Total subventions	753	36 129 475 \$
TOTAL BOURSES ET SUBVENTIONS ⁸	2046	51 735 875 \$

1. Bourses de maîtrise accordées dans le cadre des programmes généraux de bourses.

2. Bourses de doctorat accordées dans le cadre des programmes généraux de bourses et dans le cadre du programme de doctorat en recherche sociale.

3. Sont incluses les indemnités supplémentaires accordées dans le cadre de ce programme.

4. Bourses accordées dans le cadre des programmes suivants : 8 bourses de perfectionnement dans les arts, 13 bourses de réintégration en recherche, 3 bourses des ministères des Transports et Ressources naturelles, 14 bourses de recherche en milieu de pratique; 2 bourses de recherche en santé, 7 bourses dans le cadre des programmes interculturels.

5. En 2002-2003, ce programme apparaissait sous l'axe Soutien à l'innovation et à la structuration.

6. Ce total inclut une contribution de 100 000 dollars du Fonds Société et Culture à une action concertée conjointe, gérée par le Fonds Nature et Technologie intitulée Consolidation de la recherche sur l'environnement rural. À noter qu'en 2003-2004, 4 nouvelles demandes financées dans le cadre des Actions concertées ont vu leur financement reporté en 2004-2005.

7. Le Fonds Société et Culture a accordé des subventions à 30 revues et une au portail de diffusion électronique Érudit.

8. Les états financiers présentés aux pages 39 à 51 tiennent compte des remboursements effectués par les bénéficiaires ainsi que de certains ajustements de l'année 2002-2003, contrairement aux enveloppes identifiées dans le présent rapport.

UNE HAUSSE DES INVESTISSEMENTS DANS UN CONTEXTE DE COUPURE

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Fonds a versé 36 129 475 dollars en subventions et 15 606 400 dollars en bourses de formation de chercheurs pour un montant global de 51 735 875 dollars, une hausse de 19,6 p. 100 par rapport à l'année dernière. Au cours de la même période, le Fonds voyait ses crédits de transfert amputés de 7 p. 100. Cette situation pour le moins paradoxale s'explique en partie par l'importante récupération au chapitre des bourses et en partie par l'utilisation de la presque totalité d'une réserve constituée d'année en année pour faire face aux cycles dans la demande, à la hausse appréhendée de la clientèle et aux changements dans l'offre de programmes. Cette pratique étant remise en question par le gouvernement, le Fonds a dû investir 8 millions de dollars en sus de ses crédits de transfert cette année. En plus d'éponger la coupure de 3,2 millions de dollars, ceci a permis d'absorber la hausse de la demande et d'honorer la presque totalité des recommandations des comités d'évaluation. En revanche, le surengagement de crédits en 2003-2004 diminuera d'autant les disponibilités financières pour les concours de l'automne

LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES ADMISSIBLES A FAIT UN BOND SPECTACULAIRE DE 22 P. 100 PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

2003 marqués par une hausse spectaculaire de la demande.

L'axe *Soutien à la relève*, qui englobe l'offre de bourses et les programmes de démarrage de carrières de recherche, mobilise une part des investissements similaire à celle de l'an passé, soit 42,6 p. 100. La seconde offre de bourses a été importante cette année, diminuant d'autant le bassin d'excellents candidats non financés.

Les sommes investies dans les quelques dizaines d'infrastructures de recherche et les centaines de projets à travers les programmes rassemblés dans l'axe *Soutien à l'innovation et à la structuration* représentent 43,1 p. 100 du budget, légèrement à la baisse par rapport à l'année dernière.

Les engagements et octrois s'inscrivent dans l'axe *Soutien à la recherche dans les domaines d'importance stratégique* augmentent légèrement par rapport à l'année précédente, passant de 11,3 à 12,5 p. 100 du budget total.

L'axe *Soutien à la valorisation et à la diffusion de la recherche* représente 1,8 p. 100 du budget total. Il s'agit du soutien direct alloué à la mobilisation des savoirs à travers les programmes dédiés auquel s'ajoutent dans les faits d'importantes sommes réservées à la diffusion et au transfert dans l'ensemble des subventions de recherche (proportion estimée à 7 p. 100).

Les concours de l'automne 2003 ont été marqués par un taux de participation sans précédent dans la courte histoire du Fonds Société et Culture. Le nombre total de demandes admissibles a fait un bond spectaculaire de 22 p. 100 par rapport à l'année précédente, passant de 1 901 à 2 315.

Alors que la demande de bourses de 2^e et 3^e cycles passait de 1 331 à 1 624 (+ 22 p. 100), la demande de bourses postdoctorales passait de 88 à 152 (+73 p. 100) et celle de subventions à la recherche s'établissait à 539, une hausse

TABLEAU 2
MONTANTS OCTROYÉS PAR AXE DE PROGRAMMATION
(2003-2004)

Axe de programmation	Octrois et engagements	% de l'ensemble des investissements 2003-2004
Soutien à la relève	22 042 551 \$	42,60%
Soutien à l'innovation et à la structuration	22 307 522 \$	43,1%
Soutien à la recherche dans les domaines d'importance stratégique	6 473 234 \$	12,5%
Soutien à la valorisation et à la diffusion de la recherche (programme dédié uniquement)	912 568 \$	1,80%
	51 735 875 \$	100%

de 27,3 p. 100 par rapport à l'année dernière. La hausse de la demande à l'automne 2003 s'est reflétée dans l'ensemble des domaines du Fonds, que ce soit au niveau des bourses ou des subventions. Le volume sans précédent de demandes témoigne de la vitalité de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres, mais accentuée à la fois la

concurrence pourtant déjà vive et la pression sur l'offre de bourses et de subventions. La question de l'équilibre entre les décisions de financement de cette année, les engagements antérieurs, le développement d'une programmation originale et la capacité de payer du Fonds pour les prochaines années se pose avec de plus en plus d'acuité.

TABEAU 3
DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS ADMISSIBLES À L'AUTOMNE 2003

Domaine	Nombre de demandes de bourse 2 ^e et 3 ^e cycles et % sur l'ensemble	Nombre de demandes de subvention et bourse postdoctorale et % sur l'ensemble
Art, littérature et société	289 (18%)	99 (14%)
Création artistique et littéraire	95 (6%)	23 (3%)
Cultures, religions et civilisations	133 (8%)	51 (7%)
Développement et fonctionnement des personnes et des communautés, et vie sociale	314 (19%)	148 (21%)
Économie, emploi et marchés	58 (4%)	26 (4%)
Éducation, savoirs et compétences	133 (8%)	85 (12%)
Enjeux fondamentaux et finalités de la vie humaine	72 (4%)	30 (4%)
Gestion des organisations	129 (8%)	58 (8%)
Langues et langage	49 (3%)	29 (4%)
Médias, communications et information	84 (5%)	22 (3%)
Milieus de vie, aménagement et appropriation de l'espace humain	65 (4%)	21 (3%)
Nature, transformation et gouvernance de la société et des institutions	104 (6%)	75 (11%)
Relations internationales et développement	99 (6%)	24 (3%)
Total	1624	691

ORIENTATION 1

RENOUVELER L'ENVIRONNEMENT DE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À LA RECHERCHE-CRÉATION

Le fonds société et culture entend offrir à la communauté scientifique un environnement de soutien renouvelé qui s'adapte à la diversité des pratiques de recherche, tout en accueillant les besoins et attentes des partenaires. Cette double portée définit six axes d'intervention et les objectifs qui s'y rattachent.

AXE PREMIER

ARCHITECTURE DE LA PROGRAMMATION

Accueillir la diversité des domaines
et des pratiques de recherche

LA SOUPLESSE DU NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE

Au cours de l'année 2003-2004, le Fonds a lancé un tout nouveau programme de soutien aux équipes de recherche. L'une des principales forces de ce programme est sa grande souplesse, qui tient compte de l'hétérogénéité et du niveau de développement des structures de recherche dans les grands secteurs des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres. La reconnaissance des particularités de la recherche en partenariat et de la spécificité des différentes formes de mise en valeur des résultats de la recherche ont également guidé la formulation du programme. Le programme offre une niche de financement à une grande diversité de configurations d'équipes, qu'elles soient universitaires, en partenariat ou en institut ou centres universitaires affiliés, qu'elles soient en émergence, en fonctionnement, en renouvellement ou qu'elles fassent partie d'un centre de recherche. Les

modalités d'évaluation reprennent le principe de la géométrie variable. Lors du lancement du programme en 2003, le Fonds a reçu pas moins de 155 lettres d'intention mobilisant près de 900 chercheurs. Le Fonds a reçu au total 139 demandes admissibles lors du concours à l'automne. Il s'agit non seulement d'un nombre important de demandes originales et diversifiées, mais toutes les configurations admissibles, tous les stades développement et tous les domaines de recherche du Fonds sont représentés.

Rationaliser la programmation

UNE PROGRAMMATION MIEUX ADAPTÉE AU CONTEXTE

L'exercice 2003-2004 marque une étape importante dans le processus de renouvellement de la programmation. Il a notamment donné lieu au lancement du programme *Soutien aux équipes de recherche*, caractérisé par une géométrie variable et des volets dédiés à la diffusion, au transfert et à la

valorisation. Il a également mené à l'ajout d'un volet individuel au programme *Appui à la recherche-crédation* et à l'intégration des subventions d'équipement au financement de nouveaux-chercheurs et nouveaux chercheurs-crédateurs. De plus, des aménagements ont été apportés aux modalités et critères d'évaluations de plusieurs programmes afin de tenir compte de l'avancement en carrière des demandeurs, du contexte institutionnel en région et de l'élargissement du bassin de postdoctorants et de nouveaux chercheurs, corollaire de l'intensification du recrutement dans les universités et des perspectives de carrières académiques.

RÉVISION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX REVUES DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES / L'édition électronique a modifié considérablement l'environnement de diffusion des revues québécoises et le Fonds y est très sensible. Ainsi, quelques modifications ont été apportées au programme de soutien des revues afin d'accorder, pendant la période d'implantation du nouvel environnement, un soutien financier qui ne soit pas en lien direct avec le nombre d'abonnements traditionnels.

Par ailleurs, le Fonds a revu certains critères d'admissibilité pour les revues à large rayonnement international et pour les revues en coédition avec un partenaire hors Québec, en respectant l'essence du programme visant à soutenir des véhicules privilégiés de diffusion des connaissances en français et de rayonnement de l'expertise québécoise. Rappelons qu'il s'agit d'un programme des trois Fonds de recherche, géré par le Fonds Société et Culture, qui accorde une aide financière à 33 revues dont 29 en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres.

MISE À JOUR DU PROGRAMME CONJOINT FORSC-MSSS DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE DES INSTITUTS ET CENTRES AFFILIÉS UNIVERSITAIRES / Des révisions à la marge et des précisions ont été apportées aux objectifs, aux définitions, de même qu'aux critères d'évaluation et aux

dépenses admissibles afin de tenir compte des dispositions du programme *Soutien aux équipes de recherche* et de mieux rendre compte des pratiques et des modes d'organisation de la recherche dans les établissements désignés. Ce programme est conçu pour que la recherche s'enracine dans les établissements qui offrent des services de santé et des services sociaux à la population pour en améliorer la qualité et l'efficacité.

PROGRAMMES ABOLIS OU SUSPENDUS / Le conseil d'administration a décidé de réviser le soutien aux grands regroupements et d'examiner l'adéquation entre cette formule et les pratiques de recherche dans les secteurs des sciences

sociales et humaines, des arts et des lettres. Le volet réseau thématique du programme *Regroupements stratégiques* — volet peu fréquenté — a été aboli dès cette année.

Toujours dans une visée de rationalisation de la programmation, le programme *Bourses de perfectionnement dans les arts* a été abandonné considérant qu'il relève manifestement de la mission du Conseil des arts et des lettres du Québec. Le programme *Bourses en milieu de pratique*, qui ne bénéficie plus d'un financement de la part du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, est toujours touché par le moratoire imposé en février 2003. Le programme *Bourses de chercheurs-boursiers*, mis sur pied par le Conseil québécois de la recherche sociale avec l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux, a été définitivement suspendu. Les membres du conseil ont pris cette difficile décision compte tenu de la hauteur et de la durée des engagements découlant de ce programme et du faible nombre de chercheurs admissibles par rapport à l'ensemble de la clientèle du Fonds. Les candidats en renouvellement se sont vus accorder une prolongation de six mois pour faciliter la recherche de financement alternatif. Si le principe de la subvention salariale aux chercheurs-boursiers n'a pas été retenu, d'autres mesures ont été mises en

Lors du lancement du programme en 2003, le Fonds a reçu pas moins de 155 lettres d'intention mobilisant près de 900 chercheurs

place dans les modalités de soutien aux équipes et aux infrastructures de recherche des instituts et centres universitaires affiliés pour soutenir le déploiement de programmations de recherche dans les établissements ou en lien avec les milieux de pratiques.

Alléger la pression sur les chercheurs et les administrateurs de la recherche

AUGMENTER LE TEMPS RECHERCHE

Plusieurs mesures ont été adoptées ou développées afin d'alléger les pressions constantes sur les chercheurs et de faciliter les rapports entre le Fonds, les chercheurs et les administrations universitaires. La mesure la plus concrète est l'allongement de la durée du financement dans le programme *Soutien aux*

équipes de recherche. Celle-ci a été établie à 4 ans, ce qui procure une année supplémentaire et espace le cycle de demande de subvention. Par ailleurs, une nouvelle application facilitant la gestion et le suivi par le chercheur des subventions obtenues a été développée. Le *dossier du chercheur financé*, dossier électronique à accès sécurisé, permet dorénavant à chaque chercheur d'avoir accès à l'information pertinente aux subventions obtenues : les montants accordés, les conditions de versement applicables, les guides d'utilisation et les formulaires importants. Le volet transactionnel facilite l'acceptation des subventions et les demandes de versement, auparavant effectuées par voie postale. Des outils de gestion plus polyvalents sont aussi maintenant disponibles pour les boursiers financés.

CENTRES ET REGROUPEMENTS SOUTENUS PAR LE FONDS (2003-2004)

Centre de recherche en droit public (CRDP)
Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal (CEETUM)
Centre international de criminologie comparée (CICC)
Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)
Centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage et le développement en éducation (CIRADE)
Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP)
Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS)
Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT)
Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST)
Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE)
Centre de recherche interdisciplinaire sur les problèmes conjugaux et les agressions sexuelles (CRIPCAS)
Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP)
Centre de recherche sur l'intermédialité (CRI)
Centre de recherche en développement humain (CRDH)
Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ)
Centre de recherche sur le langage, le mental et le cerveau (Centre for research on language, mind and brain)
Centre d'études sur l'apprentissage et la performance (CEAP/CSLP)
Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)
Centre interuniversitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT)
Centre de recherche sur les transports (CRT)
Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE)
Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)
Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES)
Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES)
Centre interuniversitaire en arts médiatiques (CIAM)
Centre interuniversitaire de recherche en économie quantitative (CIREQ)
Villes Régions Monde (VRM)
Le réseau québécois d'échange sur les questions autochtones (DIALOG)
Centre for Interdisciplinary Research in Music Media and Technology (CIRMMT- Réseau pour la recherche interdisciplinaire en musique, médias et technologie

AXE DEUXIÈME

RELÈVE DE CHERCHEURS

Optimiser les conditions de formation et d'encadrement en recherche aux 2^e et 3^e cycles
PRIORITÉ À LA RELÈVE SCIENTIFIQUE

L'exercice 2003-2004 constitue une année exceptionnelle au plan des offres de bourses, lesquelles ont touché environ 50 p. 100 des candidatures recommandées par les comités d'évaluation. Un nombre important de candidats se sont désistés en faveur des bourses de maîtrise du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) offertes pour la première fois. Le Fonds a ainsi pu procéder à une seconde offre réduisant considérablement les taux historiques de candidatures recommandées et non-financées. L'intérêt soutenu des boursiers pour le programme d'aide financière pour stage est à souligner. La totalité de l'enveloppe disponible a été attribuée cette année aux boursiers de troisième cycle inscrits dans une université québécoise et désireux d'effectuer un stage hors Québec.

En novembre 2003, les directions scientifiques des trois organismes subventionnaires du Québec rencontraient les responsables des programmes de bourses du CRSH, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et des Instituts de recherche en santé du Canada. Outre la présentation de leurs programmes respectifs et d'une amorce de discussion sur la complémentarité souhaitée, les représentants ont pu échanger sur les perspectives de développement des programmes et sur les aménagements à apporter aux règles de

LE PORTRAIT TYPE DES BOURSIERS EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES, ARTS ET LETTRES (2003-2004)

Niveau académique	Nombre de boursiers	Hommes	Femmes
Maîtrise	435	31%	69%
Doctorat	766	38%	62%
Postdoctorat	82	48%	52%

financement en raison de la création des nouveaux programmes fédéraux de bourses d'excellence du Canada.

Favoriser le démarrage de carrière en recherche
DES MESURES CONCRÈTES POUR LA RELÈVE SCIENTIFIQUE

Cinq des principaux éléments d'orientation guidant les modifications de programmes pour les concours de l'automne 2003 visaient directement la relève :

- l'assouplissement dans l'appréciation du lieu du stage postdoctoral afin d'évaluer la valeur ajoutée d'un environnement scientifique différent qu'il soit un « ailleurs » géographique, disciplinaire, méthodologique ou autre ;
- l'adoption d'une définition du statut de nouveau chercheur et nouveau chercheur-créateur basée sur le démarrage de la carrière de recherche plutôt que sur la date d'obtention du doctorat afin de ne pas exclure d'emblée l'importante cohorte ayant obtenu son diplôme pendant la période de restriction d'embauches dans les universités ;
- l'ajustement des indicateurs dans les critères d'évaluation pour tenir compte de l'état d'avancement en carrière et ne pas défavoriser les nouveaux chercheurs en compétition avec des chercheurs établis ;
- la formulation de directives favorisant l'embauche d'étudiants et leur intégration réelle au processus de la recherche, à la conduite d'un projet spécifique ou au déploiement d'une programmation ;
- la formalisation d'un indicateur de valeur ajoutée pour les ensembles mixtes rassemblant chercheurs établis et nouveaux chercheurs.

À la demande des trois Fonds de recherche du Québec, M. Pierre Milot, du

Centre interdisciplinaire de recherche sur la science et la technologie, a réalisé une enquête auprès des postdoctorants financés. L'étude visait à mieux connaître les conditions institutionnelles de formation à la recherche et d'encadrement administratif des stagiaires postdoctoraux, de même que leur localisation. Les résultats démontrent que c'est en sciences sociales et humaines que l'on retrouve le plus grand nombre de stagiaires postdoctoraux (37,6 p. 100) ; on en compte également 13,7 p. 100 en arts et lettres. Une très forte majorité des répondants se dit satisfaite de la formation reçue et de l'aide du directeur de recherche. Plus de 80 p. 100 des stagiaires actifs envisagent de poursuivre une carrière en milieu universitaire.

À la suite du dépôt du rapport, le comité des directeurs scientifiques des trois Fonds a

C'EST EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES QUE L'ON RETROUVE LE PLUS GRAND NOMBRE DE STAGIAIRES POSTDOCTORAUX

émis cinq recommandations visant à valoriser le statut de chercheur postdoctoral. Des aménagements aux programmes du Fonds Société et Culture en réponse aux recommandations seront proposés en 2004-2005.

Faciliter la conciliation étude-famille

DES GESTES CONCRETS

Lors de l'exercice 2003-2004, 11 boursières et un boursier se sont prévalus d'un congé parental payé. Cette nouvelle disposition, motivée par la réalité familiale d'une partie de notre clientèle, permet un congé payé de quatre mois et la possibilité d'une suspension des études pour une durée d'une année sans impact sur la période d'admissibilité.

AXE TROISIÈME

STRUCTURATION DE LA RECHERCHE

Soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté

**DES ENSEMBLES PERFORMANTS,
DES CRÉNEAUX VARIÉS**

Au cours l'année 2003-2004, le Fonds Société et Culture soutenait 23 regroupements stratégiques, soit douze de plus que l'année précédente. Des centres de recherche pour l'essentiel constituant autant de créneaux d'excellence sur un vaste éventail d'objets de recherche incluant l'apprentissage, la performance et la réussite scolaires, la littérature, la culture québécoise et les arts médiatiques, les risques, les politiques économiques et l'emploi, la mondialisation, les statistiques sociales, la science et les technologies.

Dans la même période, le Fonds continuait d'accorder son appui à six centres

affiliés universitaires et trois instituts de recherche, de même qu'à 17 équipes en partenariat avec des milieux d'intervention. Ces équipes abordent des thématiques sociales majeures telles que l'itinérance, la toxicomanie, les abus sexuels, la déviance, le suicide, etc.

La popularité du nouveau programme *Soutien aux équipes de recherche* — pilier de la programmation renouvelée — confirme la pertinence d'un levier de structuration souple complémentaire aux grands ensembles financés dans le cadre des programmes d'infrastructure.

Par ailleurs, afin d'offrir un accueil adéquat aux infrastructures de recherche qui se penchent sur des objets situés à la frontière des domaines de compétences des trois Fonds, ceux-ci se sont dotés d'une politique de cofinancement. Les ententes sont basées sur les principes d'une répartition du financement

proportionnelle à la répartition des domaines couverts dans la programmation de recherche, d'une évaluation conjointe de l'infrastructure au moment du dépôt de la demande et au moment de l'évaluation mi-parcours s'il y a lieu. En 2003-2004, quatre ententes interfonds ont été conclues. Deux protocoles de cofinancement avec le Fonds de recherche sur la nature et les technologies s'inscrivent dans le présent exercice : le Centre de recherche sur les transports et le Centre de recherche sur le langage, le mental et le cerveau.

Stimuler une culture d'innovation

INVITER LES PROPOSITIONS INÉDITES

Pour le deuxième concours, le Fonds a révisé les objectifs et les critères d'évaluation du programme *Appui à la recherche innovante*. Le contexte et les objectifs ont été précisés et la grille d'évaluation ajustée pour une meilleure concordance entre la philosophie du programme — faire émerger des projets audacieux porteurs de renouvellement de connaissances — et l'appréciation juste et rigoureuse de l'originalité des thèmes abordés, des approches conceptuelles ou de l'architecture des devis proposés. Un minimum de 70 p. 100 est maintenant exigé pour l'originalité et pour la qualité scientifique.

Identifier des stratégies d'ensemble pour soutenir la recherche-crédation

DES PROGRAMMES MIEUX ADAPTÉS À LA RECHERCHE-CRÉATION

En juin 2003, le comité sur la recherche-crédation déposait son rapport *Pour changer le monde de la recherche-crédation : un dernier virage*. Le rapport du comité présidé par

madame Martine Époque, professeure à l'UQAM, comprend une série de vingt-deux recommandations, certaines de substance et d'autres de nature technique. Dans le suivi assuré par le comité des programmes, une modification importante a été apportée au *Programme d'appui à la recherche-crédation*, qui accueille dorénavant les demandes individuelles.

Reconnaissant les particularités de la démarche de recherche-crédation, le conseil d'administration a également adopté un ensemble de mesures en vue de quantifier, par le biais d'équivalences, les activités de recherche dans le cadre des programmes de maîtrise en interprétation musicale et, plus largement, en recherche-crédation. La grille des équivalences proposées aux institutions universitaires québécoises s'est traduite par un certain nombre de modifications dans les descriptions des programmes offerts dans le domaine de la musique en particulier. Les exigences de consignation des résultats et de la démarche étant désormais rencontrées, le Fonds a de nouveau admis les candidats à la maîtrise en interprétation musicale aux concours de l'automne 2003.

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

En marge des programmes réguliers, le Fonds avait la responsabilité de l'évaluation scientifique des projets québécois en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres, présentés au 4^e concours du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation. Sur les 175 projets en provenance du Québec, 23 s'inscrivaient dans les domaines du Fonds. Les comités d'experts internationaux et les comités multidisciplinaires se sont réunis en août et en octobre respectivement. Au total, 14 projets ont été recommandés pour financement. Parmi ceux-ci, 5 projets ont été retenus au terme des processus scientifique et décisionnel de la FCI.

NOMBRE D'ÉTUDIANTS DE 2^E ET 3^E CYCLES ENCADRÉS SELON SIX PROGRAMMES (2003-2004)

Regroupements stratégiques = 2 642
Soutien aux équipes de recherche = 2 597
Appui à la recherche innovante = 1 110

Centres de recherche = 453
Actions concertées = 367
Établissement de nouveaux-chercheurs = 320

AXE QUATRIÈME

RECHERCHE DANS LES DOMAINES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Favoriser la concertation autour de thématiques d'importance stratégique

**DES APPELS D'OFFRES TOTALISANT
5,3 MILLIONS DE DOLLARS**

Le programme des actions concertées, au cœur de la recherche dans les domaines d'importance stratégique, vise à répondre aux préoccupations et besoins de recherche des milieux de pratique, de décision et d'intervention. Au cours de l'année 2003-2004, le Fonds a lancé six appels d'offres, soit un de plus que l'année précédente, et a collaboré à un appel d'offres avec le Fonds de recherche sur la nature et les technologies. Deux programmes majeurs en étaient à leur troisième concours : *Persévérance et réussite scolaires* et *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent*.

Le deuxième concours du programme *Persévérance et réussite scolaires* a donné lieu à 19 nouveaux projets d'une durée de deux ou

trois ans, de même qu'à deux nouvelles bourses. Combiné au premier concours, ce programme a généré au total 39 projets et quatre bourses qui touchent tous les ordres d'enseignement et des objets multiples, allant de l'impact des nouvelles technologies aux mesures liées à l'adaptation scolaire. Le troisième concours lancé en février 2004 bénéficie d'une enveloppe de 2,75 millions de dollars.

Quatre nouveaux projets ont été financés dans le cadre du deuxième concours du programme *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* portant le total à 9 depuis le premier lancement. L'enveloppe disponible pour le troisième concours s'élève à 750 000 dollars.

C'est en février 2004 qu'ont été connus les résultats du programme de *Soutien stratégique à la promotion et à la consolidation de la recherche sur l'environnement rural*,

TABLEAU 4
POURCENTAGE D'AUTOFINANCEMENT POUR CHAQUE APPEL D'OFFRES 2003-2004

Lancements en ordre chronologique	Total en dollars	Nombre de partenaires	Pourcentage d'auto-financement
Le milieu de travail des jeunes non diplômés	150 000\$	4	66%
Concepts et méthodes pour l'analyse gouvernementale pouvant avoir des impacts sur la santé et le bien-être des populations	200 000\$	3	100%
Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent	750 000\$	1	100%
Criminalité associée aux jeux de hasard et d'argent	Pris à même l'enveloppe <i>Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent</i>	1	100%
Persévérance et réussite scolaires, 3 ^e concours	2 750 000\$	2	91%
La mise en œuvre de la politique gouvernementale : «L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec»	375 000\$	2	87%
(gérée par le FORNT) Soutien stratégique à la promotion et à la consolidation de la recherche sur l'environnement rural	1 025 000\$ (1)	7	90%
Total	5 250 000\$		90,6%

(1) Enveloppe disponible de 1 025 000 dollars pour 2003-2004 et de 2 610 000 dollars pour trois ans

mené en collaboration avec le Fonds Nature et Technologie et le Fonds de la recherche en santé du Québec. Ce programme bénéficie d'une enveloppe totale de 2,6 millions de dollars et implique quatre partenaires en plus des trois Fonds québécois de recherche. Les treize projets retenus touchent notamment la qualité de l'environnement rural, la santé humaine, la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire et le développement de pratiques agricoles et agroforestières respectueuses de l'environnement.

Le pourcentage d'autofinancement de l'ensemble de ces appels d'offres se situe à 91 p. 100, conférant à ce programme, pour une autre année, un effet de levier remarquable.

Outre les nouveauxancements, le Fonds a assuré la gestion de 81 projets de recherche en cours. Ces projets impliquent près de 350 chercheurs et environ 350 étudiants travaillant sur des thématiques, telles que le travail en mutation; la lecture; la famille et les responsabilités parentales; les impacts démographiques et socioéconomiques du vieillissement; les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent; la persévérance et la réussite scolaires, les trajectoires de pauvreté, les retombées des pactes ruraux, les actions intersectorielles dans le dossier du Sida-VIH, etc. Le montant total des subventions attribuées pour ces projets s'élève à 12,5 millions de dollars.

Appuyer la recherche s'inscrivant dans les grandes politiques gouvernementales

DES RECHERCHES EN LIEN

AVEC LES MISSIONS DE L'ÉTAT

Les objets mêmes de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres alimentent la réflexion des décideurs et des acteurs de première ligne sur les enjeux sociaux, économiques, démographiques, culturels et identitaires d'importance stratégique pour le Québec. Parmi les thématiques financées dans le cadre des actions concertées, plusieurs renvoient directement à la formulation, la mise en œuvre ou l'évaluation de diverses formes d'interventions ou de stratégies gouvernementales. Au chapitre des politiques publiques abordées à travers les actions concertées, citons la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, la *Politique du livre et de la lecture*, la *Politique de la ruralité*, la *Politique de l'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et du développement social du Québec*, le *Programme national de santé publique*, la *Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

AXE CINQUIÈME

DIFFUSION, TRANSFERT, VALORISATION DES CONNAISSANCES

Reconnaître l'importance des différentes formes de mise en valeur des résultats de la recherche

UNE INITIATIVE BIEN ACCUEILLIE

La reconnaissance de l'importance et de la spécificité des différentes formes de mobilisation des savoirs s'est concrétisée par l'intégration de volets de financement optionnels et distincts dans les barèmes de financement du nouveau programme *Soutien aux équipes de recherche*. Plus de 60 p. 100 des propositions de recherche soumises au premier concours incluaient des demandes spécifiques

pour le transfert, la valorisation ou les deux volets.

Favoriser et consolider les interfaces entre les producteurs et les utilisateurs de connaissances

UN TAUX DE PARTICIPATION REMARQUABLE

En 2003-2004, le Fonds a organisé 25 activités de suivi qui ont réuni près de 400 participants du réseau universitaire, d'organismes-partenaires et des milieux de pratique « associés » dans un processus

d'échange de connaissances dans le cadre des actions concertées. Les activités de suivis, centrales dans le processus de gestion des actions concertées, étaient à l'agenda pour : *Analyse coût-efficacité des programmes visant la participation sociale des personnes ayant des incapacités; Fonds de lutte pour la pauvreté; Évaluation du dispositif des pactes ruraux; Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent; Travail en mutation; Vieillesse; Persévérance et réussite scolaires.*

Contribuer au rayonnement de l'expertise des chercheurs québécois

UN PROJET DE VITRINE DE LA RECHERCHE

Dans la phase II du développement de son site Web, le Fonds a entrepris un projet de

vitrine de la recherche. Actuellement, on y retrouve le profil des regroupements stratégiques soutenus par le Fonds. Une sous-rubrique consacrée aux projets en cours est en développement. Ces projets seront segmentés suivant les 13 domaines de recherche du Fonds.

La mise à jour du *Répertoire de la recherche publique du Québec* a dû être suspendue en cours d'année pour permettre la révision complète de l'interface Web et des écrans de gestion. Une opération majeure d'actualisation du *Répertoire* est prévue en 2004-2005. Au 31 mars 2004, cet outil comprenait 4 671 inscriptions volontaires.

AXE SIXIÈME

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Mettre sur pied un processus d'évaluation interne
RÉVISION DES PROCESSUS COMPLÉTÉE ;
ÉVALUATIONS AMORCÉES

Le cycle des concours 2003-2004 a été précédé d'une opération d'envergure portant sur la révision de tout le processus de gestion des demandes, allant de la réception des devis à l'annonce des résultats en passant par l'évaluation. Les rôles de chacun ont été précisés, des outils à l'intention du personnel, des conseillers scientifiques, des présidents et des membres des comités d'évaluation ont été développés ou bonifiés, le calendrier a été optimisé.

Certaines étapes de la mise sur pied d'un cadre structuré d'évaluation de programmes ont été réalisées. On a notamment établi des paramètres pour le suivi du boursier et l'évaluation de l'impact de l'encadrement

financier des étudiants sur le taux et le rythme de diplomation et l'insertion professionnelle. Les variables pour l'analyse des rapports financiers des bénéficiaires des subventions sont identifiées et les données rassemblées. Une procédure d'évaluation mi-parcours des regroupements stratégiques a également été arrêtée. L'évaluation du programme *Bourse de recherche en milieu de pratique* a été confiée à un organisme externe. La politique d'évaluation de programmes et le calendrier précis sera formalisé en cours d'année. Les procédures d'évaluation se déploieront sur l'horizon 2005-2008.

Développer des indicateurs d'impact de la recherche financée

VALORISATION DES RETOMBÉES

Conjointement avec les deux autres Fonds de recherche, le Fonds Société et Culture a entrepris la révision du gabarit du rapport de

recherche que les chercheurs déposent au terme du financement. Un modèle axé sur les retombées théoriques et pratiques des projets de recherche soutenus par le Fonds est visé afin

d'alimenter plus adéquatement les indicateurs d'impact de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres.

ORIENTATION 2
CONTRIBUER À LA COHÉSION DU SYSTÈME
DE RECHERCHE ET D'INNOVATION SOCIALE ET CULTURELLE

par des activités de consultation et de communication, le fonds société et culture participe à la cohésion du système de recherche et d'innovation.

AXE PREMIER
LIAISON AVEC LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

Établir une culture de consultation
TRANSPARENCE ET ÉCOUTE

De nombreuses consultations ont précédé le renouvellement de la programmation et les amendements apportés aux programmes. Au total, près de 300 chercheurs et administrateurs représentant l'ensemble des universités québécoises ont participé aux consultations sur le programme *Soutien aux équipes de recherche*, que ce soit lors des rencontres ouvertes ou en visioconférence. Par la suite, le Fonds a organisé une consultation ciblée en conviant quelques chercheurs et administrateurs à se prononcer sur les modalités d'évaluation et les catégories de dépenses admissibles dans ce programme.

La grande majorité des responsables de revues financées étaient présents à la consultation du 27 novembre 2003 sur les modifications proposées en vue du concours de l'automne 2004.

Enfin, le Fonds a revu le *Programme conjoint FORSC-MSSS de soutien aux infrastructures de recherche des Instituts et Centres affiliés universitaires*. La proposition de mise à jour a été soumise à une consultation

rassemblant plus d'une vingtaine de représentants des instituts et centres affiliés universitaires et du ministère.

En plus de ces consultations, la présidente-directrice générale du Fonds a mené une tournée régionale dans les établissements du réseau de l'Université du Québec. Ces rencontres visaient à informer les chercheurs sur les orientations et actions du Fonds, de même qu'à identifier de possibles cibles de financement prioritaires en rapport avec les pôles d'expertise régionaux.

D'autre part, pour le compte des trois Fonds, l'équipe des bourses d'excellence a participé au *Salon des études supérieures*, tenu à l'Université du Québec à Chicoutimi, et a organisé une tournée des universités québécoises. Cette tournée, très appréciée des établissements hôtes, a permis de rencontrer plusieurs centaines d'étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs afin de leur faire connaître les programmes de bourse du Fonds et de répondre à leurs interrogations et préoccupations.

Susciter un sentiment d'appartenance

UNE PRÉSENCE ACTIVE

Tout au long de l'année, le Fonds met en ligne des communiqués faisant part des principales décisions et orientations prises par le conseil en séance. Ces « lettres de la PDG », au nombre de 6 en 2003-2004, sont largement consultées par la communauté et par les principaux interlocuteurs du Fonds dans les universités, de même que par les médias.

Au cours de l'année 2003-2004, la présidente-directrice générale du Fonds a prononcé plusieurs conférences ayant toutes en filigrane l'importance des retombées de la recherche et de l'innovation sociale. Elle était notamment présente à l'assemblée plénière du

Conseil supérieur de l'éducation, aux *Journées réseau de l'Université du Québec* et au *Symposium de la commission de la planification sur le financement publique de la recherche et le développement universitaire*. Certaines autres activités de représentation ont été tenues en collaboration avec les deux autres Fonds, dont celles dans le cadre du *Congrès international Clusters 2003* et du *Congrès de l'ACFAS* à Rimouski. La visibilité du Fonds a pris la forme d'entrevues et d'annonces dans les principaux journaux universitaires et dans les journaux à grand tirage.

D'autre part, la présidente-directrice générale siège à de nombreux conseils d'administration où elle représente le Fonds.

AXE DEUXIÈME

COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

Développer des relations de collaboration et de partenariat

UN INTÉRÊT GRANDISSANT, DES PARTENAIRES NOUVEAUX

L'un des quatre principaux mandats du Fonds est d'établir les partenariats nécessaires à l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales. À ce chapitre, l'année 2003-2004 peut être qualifiée de proactive, avec la tenue d'environ 80 rencontres en vue de développer de nouvelles actions concertées avec des partenaires

existants ou de nouveaux partenaires. Par ailleurs, le Fonds organisait, en novembre 2003, une rencontre avec les responsables des bureaux de liaison entreprises-universités (BLEU), de même qu'une réunion post-mortem avec les responsables des bureaux de la recherche des universités relativement aux concours de bourses et de subventions. Ces réunions ont permis de renforcer les liens de collaboration avec nos partenaires universitaires.

AXE TROISIÈME

DIFFUSION ET PROMOTION

Accroître le rayonnement de la recherche en SSHAL
PROMOTION

Le Fonds Société et Culture a mené des activités visant à promouvoir la recherche et ses retombées dans les grands secteurs des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres. En janvier 2004, il diffusait largement un court document intitulé *La recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en*

lettres. Cette initiative visait à faire valoir l'importance de la recherche en lien avec les grands enjeux de société et les principales missions de l'État : la santé, la sécurité, le savoir, la prospérité et l'identité. La diffusion de cet argumentaire sur les sciences sociales et humaines, les arts et les lettres suivait la publication conjointe des trois Fonds de recherche du Québec : *Recherche publique et*

innovation : Produit national du Québec. Les trois Fonds ont également déposé un mémoire conjoint à la Commission parlementaire sur la

qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Enfin, la nouvelle revue du Fonds verra le jour en 2004-2005.

ORIENTATION 3

PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Le fonds société et culture a fait de l'éthique l'un de ses enjeux prioritaires sur l'horizon 2002-2005.

AXE PREMIER

INTÉGRITÉ DU PROCESSUS D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Assurer le maintien de l'intégrité et l'amélioration continue du processus d'évaluation par les pairs

UN PROCESSUS JUSTE ET TRANSPARENT

En lien avec la révision du cycle des opérations, les modalités d'encadrement des comités de sélection ont été revues afin d'assurer le respect des priorités, principes et

politiques du Fonds et de ses programmes, la transparence du processus, l'équité intercomités, le traitement juste des demandes atypiques et la prise en compte de l'avancement en carrière et du contexte institutionnel.

AXE DEUXIÈME

ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Favoriser la prise en charge des enjeux éthiques

DES ENJEUX SPÉCIFIQUES AUX SSHAL

Le comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique du Fonds a reporté le dépôt de son plan d'action en raison de la multiplication des groupes de réflexions mis sur pied dans la foulée de la mise à jour de *l'Énoncé de politique des trois Conseils*. Le rapport du comité de travail spécial de l'éthique de la recherche en sciences humaines (sous-groupe du Groupe consultatif interagences en éthique

de la recherche des trois conseils) est attendu pour juin 2004. Les conclusions de ce rapport permettront de mieux cerner les enjeux à documenter en parallèle ou en complémentarité avec les initiatives fédérales compte tenu des particularités de la recherche dans les secteurs de responsabilité du Fonds, des traditions et de l'environnement de recherche de sa communauté scientifique et du cadre législatif québécois.

ORIENTATION 4

OFFRIR UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE EFFICACE ET TRANSPARENTE

Le développement de l'organisation du fonds société et culture se fait dans un souci d'efficacité et de convivialité pour la clientèle et les partenaires. La consolidation de la structure organisationnelle dépasse l'organisation interne et vise les instances, les affaires corporatives et la liaison avec la communauté.

AXE PREMIER

AFFAIRES CORPORATIVES

Assurer une gestion responsable et stratégique des fonds publics

DES OUTILS DE SUIVIS

Plusieurs améliorations ont été apportées aux outils de gestion. Des tableaux de bord financiers et des outils de scénarisation permettent désormais le suivi constant et rigoureux de la situation financière en appui aux membres du conseil d'administration dans les décisions budgétaires. De semblables tableaux de bord ont été développés pour la gestion des ressources humaines et d'autres sont en voie d'être complétés pour les ressources informationnelles.

Les membres de la direction et du conseil disposent également d'archives électroniques consignnant les travaux du conseil et des comités et l'ensemble des documents corporatifs.

Moderniser les politiques internes et en assurer la promotion

UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LE PERSONNEL

Le Fonds a élaboré un projet de *Code d'éthique et de déontologie des membres du*

personnel et des conseillers scientifiques (Annexe 1). Ce nouveau code est assorti d'une *Déclaration de valeurs éthiques* (Annexe 3) du Fonds qui chapeaute également le code destiné aux administrateurs (Annexe 2). Dans cette

LES NOMINATIONS EN 2003-2004

En 2003-2004, le Fonds a nommé deux membres externes au sein du comité des programmes. Il s'agit de mesdames Isabelle Fortier, professeure-chercheuse à l'École nationale d'administration publique, et Gisèle Lemoyne, professeure-chercheuse de didactique à l'Université de Montréal. Provenant d'horizons académiques différents avec des pratiques de recherche distinctes, ces deux nouvelles venues ajoutent à la juxtaposition de perspectives, souhaitable sinon essentielle au sein du comité de programmes.

Par ailleurs, le comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique s'est adjoint madame Diane Berthelette, directrice de l'Institut de santé sociale de l'Université du Québec à Montréal et professeure titulaire au département d'organisation et ressources humaines. Madame Berthelette a présidé le Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Montréal de 1999 à 2002.

Enfin, monsieur Guy Lemire s'est joint à l'équipe des conseillers scientifiques du Fonds. M. Lemire a connu une carrière remarquable de professeur-chercheur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Déclaration sont consignées et décrites les valeurs éthiques qui doivent servir de repères et de guide aux personnes oeuvrant au sein de l'organisation : professionnalisme, impartialité, respect de la confidentialité, obligation de transparence, intégrité et loyauté. La *Déclaration de valeurs éthiques* a fait l'objet d'un atelier d'information auprès du personnel.

Au cours de l'année, le Fonds a mis sur pied un Comité de protection des renseignements personnels et offert une séance de formation au personnel.

L'élaboration d'une politique linguistique est reportée dans l'attente de la version révisée de la politique de notre ministère d'attache avec laquelle un minimum d'alignement est souhaitable.

AXE DEUXIÈME

GESTION DES RESSOURCES

Favoriser le développement organisationnel et l'utilisation optimale des ressources humaines

UNE ORGANISATION

EN VITESSE DE CROISIÈRE

Du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, le Fonds Société et Culture comptait dans son plan d'effectif trois cadres incluant la présidente-directrice générale, huit professionnels et six employés de soutien. Ainsi, le personnel affecté exclusivement au Fonds totalisait 18 personnes à temps complet.

En date du 31 mars 2004, le nombre d'employés oeuvrant dans les services communs et dont le salaire était imputé au Fonds Société et Culture s'élevait à 13. Constitués de ressources dédiées au Fonds Société et Culture et au Fonds Nature et Technologies afin de permettre une économie d'échelle considérable et un accès à un bassin d'expertise de qualité, les services comptent au total 4 cadres, 6 professionnels et 17 employés de soutien.

La mise en commun des ressources administratives, informationnelles et informatiques permet le développement d'outils de gestion, de surveillance du système québécois de la recherche et de l'innovation, de services à la clientèle et de développement des ressources humaines performantes qu'un seul Fonds ne pourrait assumer seul.

Le Fonds a une clientèle potentielle représentant 52 p. 100 des professeurs-chercheurs que compte le Québec et 64 p. 100 de la population étudiante inscrite à temps

plein dans les programmes 2^e et 3^e cycles en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres. Considérant le volume de demandes traversant tout le processus de gestion et d'évaluation, le Fonds Société et Culture a un coût moyen de traitement par demande extrêmement compétitif par rapport à des organismes de même nature. L'augmentation de la demande de l'ordre de 22 p. 100 à l'automne 2003 a été assumée à effectif constant ce qui permet d'apprécier l'efficacité de l'organisation du travail, de l'affectation des ressources et du professionnalisme du personnel.

Une politique de perfectionnement a été élaborée au cours de l'année afin de mettre sur pied un comité de formation qui se veut une structure ouverte encourageant la participation de tous à l'atteinte des objectifs de qualité des compétences et d'efficience de l'organisme. Le Fonds articule ses orientations en matière de formation autour des facteurs suivants: le contexte changeant qui dicte l'instauration d'une culture favorisant la mise à jour des connaissances et des compétences et l'acquisition de nouveaux savoirs à tous les niveaux; le besoin de suivre l'évolution des technologies dans le milieu universitaire ou tout autre changement important dans l'environnement de la recherche afin de répondre adéquatement aux exigences de la clientèle; l'importance pour le Fonds de compter sur des employés mobilisés, ouverts au changement et aptes à acquérir de nouvelles

compétences; l'obligation de consacrer un budget minimum correspondant à 1 p. 100 de la masse salariale du Fonds tel que le prévoit la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* et, conséquemment, la nécessité de planifier et de structurer le processus de la formation au Fonds.

Les négociations en vue de la signature d'une première convention collective du personnel de soutien ont débuté en cours d'année. Les parties patronale et syndicale ont procédé à l'élaboration et à l'adoption de leurs mandats respectifs et une première rencontre a eu lieu entre les membres du comité de négociation.

Assurer la qualité et la convivialité de la prestation des services à la clientèle

UNE PREMIÈRE ANNÉE D'IMPLANTATION

Le processus d'affaires du Fonds est maintenant entièrement en ligne. Les activités de planification, d'évaluation et de gestion sont soutenues par un système d'information ouvert, convivial et intégré. La clientèle et les partenaires du Fonds ont dorénavant la possibilité de communiquer avec le Fonds par voie électronique à chacune des étapes du processus, de la soumission des demandes au suivi administratif, en passant par l'évaluation.

Le passage au CV commun canadien s'est fait lors des soumissions aux concours de l'automne 2003. Le projet de curriculum vitæ

commun à l'échelle nationale a été initié principalement dans le but d'offrir une interface unique pour la consignation et la mise à jour des réalisations des chercheurs et ainsi contribuer à simplifier le processus de demandes de subvention. La décision des trois Fonds de recherche du Québec d'adhérer au projet dès cette année visait à

rendre disponible ce service le plus tôt possible à la communauté scientifique québécoise. Cette première année d'implantation a malheureusement été contraignante pour les chercheurs et administrateurs de la recherche en raison des nombreux problèmes causés tantôt par l'environnement informatique, tantôt par les ajustements au contenu du formulaire pour satisfaire l'ensemble des partenaires. Une série de correctifs ont été mis en place pour la version 2004.

Élaborer des outils de connaissance et de suivi du système québécois de recherche et d'innovation

LE DÉPLOIEMENT SE POURSUIT

Le système Cantor, initiative conjointe des trois Fonds, a connu des avancées notables en 2003-2004. Une première validation de la nouvelle classification est complétée. L'entrepôt de données est en ligne : le déploiement suivra une formation à l'intention des analystes des bureaux de la recherche et des directions de planification stratégique des universités.

LE FONDS SOCIÉTÉ ET CULTURE A UN COÛT MOYEN DE TRAITEMENT PAR DEMANDE EXTRÊMEMENT COMPÉTITIF PAR RAPPORT À DES ORGANISMES DE MÊME NATURE

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2004

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

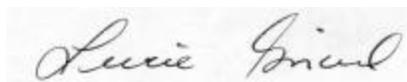
Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.



Présidente-directrice générale



Vice-présidente à l'administration et
à l'information

Québec, le 4 juin 2004

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2004 et l'état des revenus et dépenses ainsi que l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, FCA

Québec, le 4 juin 2004

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE
SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
REVENUS ET DÉPENSES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 4)		
Subventions à la recherche	29 439 591 \$	29 449 292 \$
Bourses	14 031 872	15 351 154
Fonctionnement	<u>2 992 915</u>	<u>3 715 009</u>
	46 464 378	48 515 455
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	<u>486 832</u>	<u>686 189</u>
	<u>46 951 210</u>	<u>49 201 644</u>
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	36 019 191	29 922 222
Bourses	<u>15 570 511</u>	<u>13 545 982</u>
	<u>51 589 702</u>	<u>43 468 204</u>
	(4 638 492)	5 733 440
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 5)	<u>3 995 512</u>	<u>4 110 835</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>(8 634 004) \$</u>	<u>1 622 605 \$</u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE
SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	953 370 \$	663 007 \$
Redressement (note 3)		
Annulation du report des revenus de subventions gouvernementales non affectées	<u>9 103 840</u>	<u>7 771 598</u>
Solde redressé	10 057 210	8 434 605
(Insuffisance) Excédent des revenus sur les dépenses	<u>(8 634 004)</u>	<u>1 622 605</u>
SOLDE À LA FIN (note 6)	<u><u>1 423 206 \$</u></u>	<u><u>10 057 210 \$</u></u>

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE
SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
BILAN
AU 31 MARS 2004

	<u>2004</u>	<u>2003</u> (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 506 547 \$	4 206 781 \$
Dépôt à terme (2,35 %, échéant le 2 avril 2004)	6 000 000	10 000 000
Intérêts courus	7 666	20 543
Subventions à recevoir et autres débiteurs (note 7)	3 110 347	4 948 695
Frais payés d'avance	8 999	17 617
	<u>10 633 559</u>	<u>19 193 636</u>
Immobilisations (note 8)	<u>834 058</u>	<u>841 033</u>
	<u>11 467 617 \$</u>	<u>20 034 669 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Subventions et bourses à payer (note 9)	449 200 \$	156 655 \$
Créditeurs et frais courus (note 10)	1 731 969	2 937 231
Subventions d'organismes reportées	7 445 398	6 395 267
Versements sur la dette à long terme (note 11)	75 090	70 463
	<u>9 701 657</u>	<u>9 559 616</u>
Dette à long terme (note 11)	<u>342 754</u>	<u>417 843</u>
	10 044 411	9 977 459
EXCÉDENT (note 6)	<u>1 423 206</u>	<u>10 057 210</u>
	<u>11 467 617 \$</u>	<u>20 034 669 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 12)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION




FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE
SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2004

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est constitué par la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche* (L.R.Q., chapitre M-30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e et 3^e cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, les institutions à caractère culturel, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la loi ci-haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Subventions gouvernementales et d'organismes

Les subventions gouvernementales et d'organismes affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	<u>Taux</u>
Développement informatique	20 %
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Améliorations locatives	20 %

3. MODIFICATION COMPTABLE

À compter du présent exercice, le Fonds inscrit à titre de subventions gouvernementales reportées uniquement les subventions à la recherche et les bourses sur lesquelles il existe des affectations d'origine externe alors qu'auparavant, l'ensemble des subventions à la recherche et des bourses était reporté. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2003 sont redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	<u>2003</u>
Excédent de l'exercice	1 332 242 \$
Subventions gouvernementales reportées	(9 103 840)
Excédent	9 103 840

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche :		
Subventions à la recherche	26 551 578 \$	28 350 548 \$
Bourses	14 031 872	15 351 154
Fonctionnement	<u>2 729 400</u>	<u>3 464 400</u>
	<u>43 312 850</u>	<u>47 166 102</u>
Autres ministères et organismes :		
Subventions à la recherche	2 888 013	1 098 744
Fonctionnement	<u>263 515</u>	<u>250 609</u>
	<u>3 151 528</u>	<u>1 349 353</u>
	<u>46 464 378 \$</u>	<u>48 515 455 \$</u>

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2004	2003
TRAITEMENTS		
Rémunération	2 056 137 \$	1 977 070 \$
Formation et perfectionnement	11 897	27 542
Cotisations professionnelles	799	2 254
	<u>2 068 833</u>	<u>2 006 866</u>
SERVICES		
Honoraires	<u>872 916</u>	<u>1 114 874</u>
LOYER		
Loyer	247 585	247 424
Assurances	4 674	9 187
Entretien et réparations	22 829	20 870
Location	19 350	13 696
	<u>294 438</u>	<u>291 177</u>
COMMUNICATIONS	<u>59 111</u>	<u>117 385</u>
TRANSPORT ET SÉJOUR	<u>225 901</u>	<u>195 202</u>
AUTRES FRAIS		
Télécommunications	67 593	58 200
Reprographie	18 327	17 194
Frais d'envoi	15 272	16 874
Dépenses de bureau	24 411	29 710
Autres dépenses	7 993	11 473
Frais financiers	28 620	16 142
	<u>162 216</u>	<u>149 593</u>
IMMOBILISATIONS		
Achats de biens non capitalisables	-	46 737
Amortissement	312 097	189 001
	<u>312 097</u>	<u>235 738</u>
	<u>3 995 512 \$</u>	<u>4 110 835 \$</u>

6. EXCÉDENT

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	<u>2004</u>
Subventions à la recherche et bourses	<u>1 008 851 \$</u>

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	184 777 \$	4 609 274 \$
Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche	76 783	-
Fonds de la recherche en santé du Québec	31 672	67 939
Autres	2 817 115	271 482
	<u>3 110 347 \$</u>	<u>4 948 695 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS

	<u>2004</u>		<u>2003</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Développement informatique	353 517 \$	105 189 \$	248 328 \$	137 942 \$
Mobilier de bureau et équipement	198 642	83 635	115 007	144 971
Équipement informatique	281 932	178 064	103 868	83 790
Améliorations locatives	538 437	171 582	366 855	474 330
	<u>1 372 528 \$</u>	<u>538 470 \$</u>	<u>834 058 \$</u>	<u>841 033 \$</u>

Les déboursés relatifs aux acquisitions de l'exercice sont de 305 122 \$ (2003 : 742 605 \$).

9. SUBVENTIONS ET BOURSES À PAYER

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	100 000 \$	8 953 \$
Fonds de la recherche en santé du Québec	100 000	-
Autres	<u>249 200</u>	<u>147 702</u>
	<u><u>449 200 \$</u></u>	<u><u>156 655 \$</u></u>

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	1 429 744 \$	2 519 671 \$
Fournisseurs	<u>302 225</u>	<u>417 560</u>
	<u><u>1 731 969 \$</u></u>	<u><u>2 937 231 \$</u></u>

11. DETTE À LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Effet à payer à la Société Immobilière du Québec, taux fixe de 6,68 %, remboursable par versements mensuels de 3 649 \$ en capital et intérêts, échéant en février 2007.	115 767 \$	150 555 \$
Effet à payer à la Société Immobilière du Québec, taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 4 602 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2010.	<u>302 077</u>	<u>337 751</u>
	417 844	488 306
Versements échéant en deçà d'un an	<u>75 090</u>	<u>70 463</u>
	<u><u>342 754 \$</u></u>	<u><u>417 843 \$</u></u>

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2005	75 090 \$
2006	80 022
2007	81 628
2008	45 469
2009	48 311

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 28 558 \$ (2003 : 16 469\$).

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2004, les engagements du Fonds sont de 36 153 081 \$ à l'égard des subventions et de 19 110 705 \$ à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Fonds :

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	<u>417 844 \$</u>	<u>443 842 \$</u>	<u>488 306 \$</u>	<u>506 190 \$</u>

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au-delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 68 311 \$ (2003 : 59 025 \$) et représentent le coût des services courants.

Vacances

La provision relative aux vacances se détaille comme suit :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Solde au début	121 490 \$	22 485 \$
Charges de l'exercice	114 667	142 319
Prestations versées au cours de l'exercice	<u>(105 273)</u>	<u>(43 314)</u>
Solde à la fin	<u><u>130 884 \$</u></u>	<u><u>121 490 \$</u></u>

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

ANNEXE 1
déclaration de valeurs éthiques
du fonds québécois de recherche sur la société
et la culture

Adoption : 12 décembre 2003 (CA14-2003.12.12-R065)

PRÉAMBULE

Le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture est appelé à jouer un rôle de premier plan dans le soutien à la formation de la relève en sciences sociales, en sciences humaines, en arts et en lettres et l'appui à la recherche et à l'innovation sociale et culturelle. Le Fonds doit agir non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales qui sont le reflet de son engagement à oeuvrer dans l'intérêt public et à être au service de la collectivité.

La fidélité à la mission et aux valeurs éthiques du Fonds constitue le principe supérieur qui doit animer les membres du conseil d'administration, les membres du personnel et les conseillers scientifiques. Les pratiques en vigueur au Fonds et les comportements de toutes les personnes engagées dans la mise en oeuvre de sa mission doivent justifier la confiance de la population dont le Fonds est dépositaire, en tant qu'organisme public.

C'est pourquoi le Conseil d'administration du Fonds a adopté la présente *Déclaration de valeurs éthiques*. Celle-ci vient compléter le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* et le *Code d'éthique et de déontologie des membres du personnel et des conseillers scientifiques* et offre aux personnes oeuvrant pour le Fonds, une série de valeurs éthiques qui devraient leur servir de repères et de guides.

MISSION ET RAISON D'ÊTRE

Le Fonds a pour mission de soutenir financièrement et de promouvoir la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs dans les domaines des sciences sociales, des sciences humaines, des arts et des lettres. Il doit également établir les partenariats nécessaires à la réalisation de sa mission. Son but est de favoriser l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales et d'encourager la résolution de problèmes concrets auxquels sont confrontés les individus, les communautés et la société dans son ensemble. Conjointement avec les deux autres Fonds de recherche mis sur pied par le gouvernement du Québec, sa raison d'être est de faire du Québec une véritable société du savoir reconnue pour l'excellence de ses chercheurs et la qualité de ses réalisations en recherche, et ce, dans tous les domaines de la connaissance.

VALEURS PRIVILÉGIÉES

Une valeur est un point de repère qui alimente la réflexion personnelle et qui oriente notre action lorsqu'il s'agit d'adopter certains comportements et d'en écarter d'autres. Le Fonds partage la perception suivant laquelle les valeurs privilégiées et affichées par les organismes publics renseignent les citoyens sur leur mission et sur le sens de leurs activités quotidiennes :

«Les valeurs sont à la base du service public. Elles représentent les principes communément admis qui influent sur notre perception de ce qui est bien et convenable. Les valeurs définies dans les documents officiels sont les points de repère qui permettent aux citoyens de

connaître la mission et la vision des organisations publiques et elles régissent aussi de façon générale les activités quotidiennes du service public.»¹

Le Fonds a choisi de privilégier les six valeurs suivantes à titre de points de repère dans l'exécution de sa mission : le professionnalisme, l'impartialité, la discrétion, la transparence, l'intégrité et la loyauté. Ces valeurs doivent se refléter dans la conduite de toutes les personnes oeuvrant pour le Fonds : membres du personnel, conseillers scientifiques et membres du conseil d'administration.

PROFESSIONNALISME

Le professionnalisme comporte deux aspects : un niveau de compétence à détenir et une attitude de service à la communauté. Du point de vue de la compétence, le professionnalisme requiert de toutes les personnes qu'elles maintiennent leurs connaissances au niveau du professionnel raisonnablement prudent et diligent ou de la personne compétente qui sont placés dans des fonctions similaires. Comme attitude de service à la communauté, le professionnalisme commande d'effectuer ses tâches avec assiduité, efficacité et courtoisie, dans le respect des personnes. Toutes les situations, mais plus particulièrement les situations tendues, sont gérées de façon compétente, impartiale et discrète. En tout point, le professionnalisme invite chacun à faire de son mieux quant à la qualité intellectuelle de sa contribution.

IMPARTIALITÉ

L'impartialité est la qualité d'une personne qui n'a pas de parti pris, qui est juste et désintéressée. Le respect de l'impartialité empêche quiconque d'agir suivant une préférence ou un parti pris incompatible avec la justice ou l'équité ou d'agir de façon discriminatoire eu égard notamment à l'âge, au sexe, à la race, à la couleur, à l'origine ethnique ou culturelle, à l'orientation sexuelle, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

RESPECT DE LA DISCRÉTION

La discrétion désigne la qualité de la personne qui sait garder le secret de l'information confidentielle venue à sa connaissance. Les personnes oeuvrant pour le Fonds sont susceptibles de prendre connaissance de renseignements confidentiels en raison des fonctions qu'elles exercent. Les informations confidentielles les plus sensibles concernent la vie privée des citoyens et la législation du Québec contient des dispositions qui en garantissent le respect. Par ailleurs, dans une société du savoir, les connaissances scientifiques sont porteuses d'impacts économiques, sociaux et financiers souvent imprévisibles. Les chercheurs et les étudiants s'attendent à ce que le Fonds garantisse la protection du caractère secret des informations privilégiées contenues dans les demandes de bourse et de subvention.

OBLIGATION DE TRANSPARENCE

Par transparence, on entend l'accessibilité à une information de qualité, complète, juste, contextuelle et compréhensible, dans le respect des limites législatives et réglementaires existantes. Le Fonds se reconnaît une obligation spéciale de transparence, particulièrement en ce qui concerne l'attribution des bourses d'excellence et des subventions de recherche. Plus précisément, le maintien

1 OCDE. *Renforcer l'éthique dans le service public : les mesures des pays de l'OCDE*, Paris, 2000, Éditions de l'OCDE, page 35.

de la confiance du public et des chercheurs requiert l'accessibilité de l'information quant aux aspects suivants des travaux des comités d'évaluation : les procédures de délibération, les critères de décision et la révélation aux intéressés des motivations expliquant les décisions.

INTÉGRITÉ

L'intégrité est la qualité de la personne droite et loyale. La valeur d'intégrité attire notre attention sur les situations financières ou autres dans lesquelles une personne se trouverait à devenir le débiteur d'un tiers susceptible de bénéficier d'une influence sur l'exercice de ses fonctions. Tous les organismes subventionnaires se trouvent dans une situation qui requiert une vigilance particulière concernant les conflits d'intérêts réels ou apparents; la crédibilité foncière de ces organismes dépend de leur conduite et de l'image qu'ils projettent relativement aux exigences de l'intégrité.

LOYAUTÉ

La loyauté d'une personne envers le Fonds se manifeste par l'engagement et le respect qu'elle témoigne envers sa mission et par la contribution pleine et entière qu'elle apporte à la mise en œuvre des décisions et orientations prises par le Conseil d'administration et la direction.

ANNEXE 2

code d'éthique et de déontologie des membres du personnel et des conseillers scientifiques du fonds québécois de recherche sur la société et la culture

Adoption : 12 décembre 2003 (CA14-2003.12.12-R065)

PRÉAMBULE

En tant qu'organisme public, le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture est dépositaire de la confiance du public. Les pratiques en vigueur au Fonds et les comportements de toutes les personnes engagées dans la mise en œuvre de sa mission doivent justifier cette confiance. C'est pourquoi le Conseil d'administration du Fonds a adopté le présent *Code d'éthique et de déontologie des membres du personnel et des conseillers scientifiques* qui doit être lu et interprété à la lumière des valeurs proposées par la *Déclaration de valeurs éthiques* du Fonds. Le contenu de ce Code ne saurait toutefois remplacer l'exercice du jugement personnel.

SECTION I DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent Code précise les devoirs et les normes de conduite des membres du personnel et des conseillers scientifiques afin de préserver et de renforcer la confiance de la communauté universitaire, des partenaires publics et privés et de la population envers le Fonds.

Le Code s'applique aux conseillers scientifiques et à tous les membres du personnel (à l'exception du président-directeur général qui, en tant que membre du Conseil d'administration, est soumis au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs*).

MISSION DU FONDS

2. Le Fonds a pour mission de soutenir financièrement et de promouvoir la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs dans les domaines des sciences sociales, des sciences humaines, des arts et des lettres. Il doit également établir les partenariats nécessaires à la réalisation de sa mission. Son but est de favoriser l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales et d'encourager la résolution de problèmes concrets auxquels sont confrontés les individus, les communautés et la société dans son ensemble. Conjointement avec les deux autres Fonds de recherche mis sur pied par le gouvernement du Québec, sa raison d'être est de faire du Québec une véritable société du savoir reconnue pour l'excellence de ses chercheurs et la qualité de ses réalisations en recherche, et ce, dans tous les domaines de la connaissance.

VALEURS ÉTHIQUES

3. Dans le cadre de leurs fonctions et mandats respectifs, les membres du personnel et les conseillers scientifiques sont appelés à contribuer à la réalisation de la mission du Fonds. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, et en s'inspirant des valeurs contenues dans la *Déclaration de valeurs éthiques* du Fonds, avec professionnalisme, impartialité, discrétion, transparence, intégrité et loyauté.

SECTION II RÈGLES DÉONTOLOGIQUES DES MEMBRES DU PERSONNEL

PRESTATION DE TRAVAIL

1. Le membre du personnel a l'obligation fondamentale de fournir une prestation de travail de qualité. À cette fin, il doit être présent au travail et s'acquitter de ses fonctions avec diligence. Le membre du personnel doit aussi maintenir ses compétences et ses connaissances à jour.

RESPECT

2. Le membre du personnel entretient avec ses collègues, ses supérieurs et ses subalternes des relations qui respectent les exigences de la courtoisie et du respect des personnes. Il se comporte de la même façon avec ses interlocuteurs extérieurs au Fonds.

IMPARTIALITÉ

3. Le membre du personnel exerce son jugement avec indépendance et honnêteté, sans céder à des pressions ou à des influences qui ne sont pas légitimes ou pertinentes. Il agit de manière impartiale et évite tout comportement susceptible d'affecter la confiance du public envers le Fonds.

Le membre du personnel évite toute forme de discrimination fondée notamment sur l'âge, le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique ou culturelle, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions politiques d'une personne.

DISCRÉTION

4. Le membre du personnel est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, pendant et après la fin de son emploi, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Le membre du personnel n'est pas autorisé à utiliser cette information pour son avantage personnel ou pour l'avantage particulier d'autres personnes.

UTILISATION DES RESSOURCES

5. Le membre du personnel utilise les ressources dont dispose le Fonds dans le respect des fins auxquelles elles sont destinées. Le membre du personnel ne doit pas confondre les biens et équipements du Fonds avec les siens et il ne peut les détourner ou les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

6. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre du personnel doit se comporter d'une manière indépendante de toute considération politique partisane et s'abstenir de tout travail partisan.

CADEAU, AVANTAGE OU TRAITEMENT DE FAVEUR

10. Le membre du personnel ne peut solliciter pour lui-même ou une autre personne, aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou faveur.

Il peut accepter un cadeau, une marque d'hospitalité, une faveur ou un avantage seulement si celui-ci est d'une valeur modeste et que cette pratique est d'usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité, faveur ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à l'État.

Le membre du personnel ne peut accorder, directement ou indirectement, aucun cadeau, marque d'hospitalité, faveur ou avantage sans y avoir été autorisé.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre du personnel doit éviter de se placer dans une situation où il s'expose à privilégier, ou sembler privilégier, son intérêt personnel ou celui de ses alliés (liens de parenté, d'amitié ou d'affaires) au préjudice d'un autre intérêt qu'il a pour fonction ou pour mandat de préserver. Il doit également éviter d'avoir un intérêt dans toute activité qui crée un tel conflit, notamment à l'égard d'une bourse, d'une subvention, d'un projet de recherche, d'un groupe ou d'un établissement. Le conflit d'intérêt peut être à caractère financier, à caractère moral ou psychologique ou à caractère professionnel.

Au-delà d'un conflit réel, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, il suffit d'une situation de conflit potentiel, c'est-à-dire d'une possibilité réelle fondée sur des liens logiques que l'intérêt personnel d'une personne ou de ses alliés soit préféré à l'intérêt public. Il n'est donc pas nécessaire qu'une personne ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts (ou ceux de ses alliés) ou qu'elle ait contrevenu aux intérêts du Fonds. Le risque que cela se produise est suffisant puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité du Fonds.

Placé dans une situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts, le membre du personnel doit en informer immédiatement et par écrit son supérieur hiérarchique afin que celui-ci détermine les mesures à prendre.

REMISE DU CODE

12. Les personnes qui, au moment de l'entrée en vigueur de ce Code, sont membres du personnel du Fonds, reçoivent copie du présent Code. Tout nouveau membre du personnel reçoit copie du Code lors de son embauche.

SECTION III RÈGLES DÉONTOLOGIQUES DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

PRESTATION DE SERVICES

13. Le conseiller scientifique a l'obligation fondamentale, sous la responsabilité du vice-président exécutif et directeur des programmes, de s'assurer de l'atteinte et du maintien du plus haut niveau

possible de compétence et d'intégrité dans l'encadrement des processus d'évaluation et de suivi utilisés dans les différents programmes ou dans toute autre fonction qui lui est assignée par le Fonds.

INDÉPENDANCE ET OBJECTIVITÉ

14. Lorsqu'il agit pour le Fonds, le conseiller scientifique doit adopter une conduite fidèle à la mission du Fonds. Sa loyauté à l'égard de la mission du Fonds prévaut toujours sur les liens tissés par son appartenance à un milieu académique ou autre. Dans ses fonctions au Fonds, le conseiller scientifique ne représente aucun groupe, ni établissement, ni entreprise.

Les recommandations du conseiller scientifique dans l'exercice de son rôle conseil, notamment quant au choix des membres et des présidents de comités, doivent être prises de façon indépendante et non discriminatoire, sans céder à des pressions ou à des influences qui ne sont pas légitimes ou pertinentes. Ces recommandations sont faites en considération des domaines ou objets que couvre le comité.

DISCRÉTION

15. Le conseiller scientifique est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu de ne pas divulguer ces informations, à la fois pendant et après le mandat confié par le Fonds. Le conseiller scientifique n'est pas autorisé à utiliser cette information pour son avantage personnel ou pour l'avantage particulier d'autres personnes.

Le conseiller scientifique conserve en lieu sûr tous les documents transmis par le Fonds. Le conseiller scientifique ne peut utiliser l'information communiquée dans le cadre de son mandat au Fonds que pour les fins de ce mandat.

Les informations suivantes doivent particulièrement faire l'objet de discrétion : les évaluations, les recommandations, l'identité des évaluateurs et le classement des demandes.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

16. Le conseiller scientifique doit éviter de se placer dans une situation où il s'expose à privilégier, ou sembler privilégier, son intérêt personnel ou celui de ses alliés (liens de parenté, d'amitié ou d'affaires) au préjudice d'un autre intérêt qu'il a pour fonction ou pour mandat de préserver. Il doit également éviter d'avoir un intérêt dans toute activité qui crée un tel conflit, notamment à l'égard d'une bourse, d'une subvention, d'un projet de recherche, d'un groupe ou d'un établissement. Le conflit d'intérêt peut être à caractère financier, à caractère moral ou psychologique ou à caractère professionnel.

Au-delà d'un conflit réel, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, il suffit d'une situation de conflit potentiel, c'est-à-dire d'une possibilité réelle fondée sur des liens logiques que l'intérêt personnel d'une personne ou de ses alliés soit préféré à l'intérêt public. Il n'est donc pas nécessaire qu'une personne ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts (ou ceux de ses alliés) ou qu'elle ait contrevenu aux intérêts du Fonds. Le risque que cela se produise est suffisant puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité du Fonds.

Placé dans une situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts, le conseiller scientifique doit en informer immédiatement et par écrit le vice-président exécutif et directeur des programmes afin que celui-ci détermine les mesures à prendre, notamment dans le but de s'assurer que le conseiller scientifique concerné s'abstienne de participer à toute décision portant sur la situation à propos de laquelle il se trouve en conflit d'intérêts.

Le conseiller scientifique doit compléter une Déclaration relative aux conflits d'intérêts au moment où il entre en fonction et, par la suite, annuellement. Il doit, en outre, déposer une déclaration chaque fois qu'une situation nouvelle rend inexacte sa dernière déclaration.

REMISE DU CODE

17. Les personnes qui, au moment de l'entrée en vigueur de ce Code, sont conseillers scientifiques, reçoivent copie du présent Code. Tout nouveau conseiller scientifique reçoit copie du Code lors de sa nomination.

ANNEXE 3

code d'éthique et de déontologie des administrateurs du fonds québécois de recherche sur la société et la culture

Adoption : 19 décembre 2002 (CA06-2002.12.19-R024)
1^{ère} modification : 12 décembre 2003 (CA14-2003.12.12-R065)

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30)
Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs public
(Décret 824-98, 130 G.O. partie II, 3474)

PRÉAMBULE

En septembre 1998, le gouvernement a adopté, en vertu de *la Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q. c.M-30), le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. Conformément à ce règlement, les membres du conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont adopté le présent code d'éthique et de déontologie lors de la séance tenue le 19 décembre 2002.

SECTION I DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code d'éthique et de déontologie précise les devoirs et les normes de conduite des membres du conseil d'administration du Fonds afin de préserver et de renforcer la confiance de la communauté universitaire, des partenaires publics et privés et de la population dans l'excellence, l'intégrité, la transparence, et la neutralité du Fonds.

Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration du Fonds (ci-après appelés «administrateurs») et aux personnes qui, en tant que représentants du Fonds, agissent comme membres de conseil d'administration au sein d'organismes ou d'entreprises gouvernementales ou non gouvernementales.

Chaque administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter également les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics prévus dans la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

DÉFINITIONS

2. Dans le présent Code, les termes suivants désignent :

«*Administrateur*» : chaque membre du conseil d'administration du Fonds;

«*Fonds*» : le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

MISSION DU FONDS

Le Fonds a pour mission de soutenir financièrement et de promouvoir la recherche, la diffusion des connaissances et la formation des chercheurs dans les domaines des sciences sociales, des sciences humaines, des arts et des lettres. Il doit également établir les partenariats nécessaires à la réalisation de sa mission. Son but est de favoriser l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales et d'encourager la résolution de problèmes concrets auxquels sont confrontés les individus, les communautés et la société dans son ensemble. Conjointement avec les deux autres Fonds de recherche mis sur pied par le gouvernement du Québec, sa raison d'être est de faire du Québec une véritable société du savoir reconnue pour l'excellence de ses chercheurs et la qualité de ses réalisations en recherche, et ce, dans tous les domaines de la connaissance.

VALEURS ÉTHIQUES

3. Les administrateurs sont nommés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission du Fonds et à la bonne administration de ses biens. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, au mieux des intérêts du Fonds et en s'inspirant des valeurs contenues dans la *Déclaration de valeurs éthiques* du Fonds, avec professionnalisme, impartialité, discrétion, transparence, intégrité et loyauté.

SECTION II RÈGLES DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES EN COURS DE MANDAT

OBJECTIVITÉ

4. L'administrateur siège à titre personnel en fonction de ses compétences. L'administrateur n'est pas le représentant de son groupe de recherche, département, discipline ou établissement au sein du conseil d'administration.

CONFIDENTIALITÉ

5. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. De même, l'administrateur ne doit en aucun cas faire connaître le résultat des décisions relativement à tout règlement ou à tout octroi de bourses ou de subventions avant que l'annonce officielle n'en soit faite par le Fonds.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

6. Le président-directeur général ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Fonds.

L'administrateur doit déclarer au Fonds tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une bourse de recherche, un projet de recherche, un groupe ou un établissement susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêt.

Tout administrateur autre que le président-directeur général en situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président-directeur général du Fonds. La personne visée doit s'abstenir de participer à toute délibération et

décision et se retirer de la salle de réunion pour la durée des délibérations et du vote relatifs au sujet qui la place dans cette situation.

Est notamment en situation de conflit d'intérêts l'administrateur qui a un intérêt personnel direct ou indirect à ce qu'une décision favorable ou défavorable soit rendue concernant toute matière ou sujet soumis à l'ordre du jour d'une séance du conseil, ou qui est en relation personnelle ou professionnelle avec un étudiant, un chercheur, groupe de recherche, ou établissement qui est l'objet de discussion au conseil d'administration.

DEMANDE DE FINANCEMENT

7. Le président-directeur général du Fonds ne peut présenter de demande de financement au Fonds à compter du jour de la prise d'effet de sa nomination, et ce, pour la durée de son mandat.

Tout autre administrateur doit s'engager à informer le vice-président exécutif et directeur des programmes du Fonds au moment de présenter une demande de financement.

Dans les circonstances qui sont prévues à l'article 5.8, l'administrateur s'engage à ne pas chercher à connaître le nom des personnes qui ont à traiter de la demande de subvention ou de bourse ou encore de prendre connaissance à l'avance de la recommandation d'un comité d'évaluation.

PARTICIPATION À L'ÉVALUATION

8. L'administrateur peut participer, à titre d'observateur seulement, aux séances d'un comité d'évaluation scientifique du Fonds Société et Culture. Il peut toutefois participer à un comité de pertinence ou stratégique.

BIENS DU FONDS

9. L'administrateur ne doit pas confondre les biens du Fonds avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

POSITION D'INITIÉ

10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT DE FAVEUR

11. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

CADEAUX ET AVANTAGES

12. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

SECTION III RÈGLES DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES APRÈS LE MANDAT

AVANTAGES INDUS

13. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Fonds.

INFORMATION CONFIDENTIELLE

14. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Fonds, ou un autre organisme, établissement ou association avec lequel il avait des rapports directs importants durant la durée de son mandat.

RESTRICTIONS DANS L'ANNÉE SUIVANT LA FIN DU MANDAT

15. Il est interdit à l'administrateur, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Fonds est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, les administrateurs en fonction ne peuvent traiter avec un ancien administrateur dans l'année où cette personne a quitté ses fonctions.

DEMANDES DE FINANCEMENT

16. Les administrateurs en post-mandat peuvent soumettre des demandes de financement.

SECTION IV DISPOSITIONS FINALES

AUTORITÉ COMPÉTENTE

17. Le président-directeur général doit s'assurer du respect, par les administrateurs, de l'ensemble des principes éthiques et des règles de déontologie.

Aux fins disciplinaires, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président-directeur général et des administrateurs du Fonds.

CARACTÈRE PUBLIC

18. Les règles du code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Fonds sont d'intérêt public et sont publiées dans le rapport annuel de gestion du Fonds.

DÉCLARATION

19. L'administrateur doit, dès la prise d'effet de sa nomination au Fonds, signer la déclaration et la retourner au secrétaire du Fonds.

ENTRÉE EN VIGUEUR

20. Le présent code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Fonds entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration du Fonds.

Coordination, rédaction et mise en page

Service des communications du Fonds Société et Culture

Ce rapport annuel de gestion est également offert en format pdf dans le site Web du Fonds :
www.fqrsq.gouv.qc.ca

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-42977-X